

208C1895
0000066441-FS759

16 octobre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

POUJOLAT

(Euronext Paris)

Par courrier du 15 octobre 2008, complété par un courrier du 16 octobre, la société de droit luxembourgeois Indépendance et Expansion SICAV (5 allée Scheffer, L-2520, Luxembourg), a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 septembre 2008, par suite d'une acquisition d'actions POUJOLAT sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société POUJOLAT et détenir 24 847 actions POUJOLAT représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 2,81% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 489 750 actions représentant 884 864 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.